



maneio
Syndicat Mixte
Accueil des Gens du voyage
Haute Garonne

Immeuble la Pointe Bleue
1389 Voie l'Occitane
31670 Labège
Tel: 05.61.73.64.50
Fax: 05.61.73.17.93

Mail : direction.maneo31@gmail.com
Site web : www.sieanat.fr

AGENDA :

19 décembre 2014 à 17h - Salle du Conseil Municipal de Ramonville : **Conseil syndical sans quorum**

22 janvier 2015 à 16h - Salle du Conseil Municipal d'Escalquens : **Commission Vie commune -Vie citoyenne**

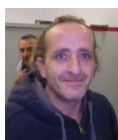


Jean Marc Huyghe,
Président

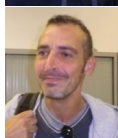
Brèves du syndicat

Ressources humaines:

Deux nouveaux agents sont venus renforcer l'équipe technique de gestion des aires, à la suite du départ d'un agent et de la reprise par le syndicat de la gestion de l'aire de Saint Alban.



Carlos Caravaca, 43 ans gère les aires d'accueil de Saint Jean et Aucamville et



Frederick Bessalem, 41 ans, a été positionné sur la gestion des aires de la Saurdrune.

L'effectif du syndicat se compose désormais 13 agents (13 ETP).

Modifications statutaires

Par arrêté du 23 septembre 2014, le Préfet de Haute-Garonne a validé l'adhésion de la Communauté de Communes du Saint Gaudinois (20 communes) au syndicat.

Prévention des conflits et gestion de crise:

La prévention et la gestion des conflits entre usagers ou entre usagers et gestionnaire font partie des missions des gestionnaires d'aires d'accueil.

Depuis 2010, quatre agents du syndicat ont été confrontés à des incidents en matière de sécurité. Les faits signalés concernent aussi des atteintes aux biens (dégradation, vol) que des atteintes aux personnes (violence verbale et physique).

Afin de permettre aux agents de gestion de s'exprimer librement à ce sujet, le syndicat a mis en place un groupe de parole réservé aux seuls gestionnaires et animé par un formateur/psychologue de travail.

Formations

L'antenne Midi Pyrénées du Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale organise en 2015 trois sessions de formation à destination du personnel intervenant auprès des Gens du voyage, gestionnaires et travailleurs sociaux.

Olivier Berthelin

Journaliste, fondateur des Dépêches Tsiganes, Olivier Berthelin s'est éteint le 7 août 2014, à l'âge de 58 ans.

Dépêches Tsiganes est un site web d'informations* indépendantes et spécialisées sur les Gens du voyage, fourmillant de publications extrêmement documentées, fiables, qui constitue pour nous un outil de référence.

Nous avons croisé Olivier à plusieurs reprises lors du grand rassemblement de Gien. Là, les liens forts qu'il entretenait avec le monde des Gens du voyage étaient évidents, malgré sa discrétion et sa modestie. Nous garderons de lui le souvenir de riches discussions, notamment sur l'importance du maintien du caractère public de l'activité de gestion des aires et sur les moyens de gestion des grands passages estivaux.

Engagé et soucieux de mettre à disposition des voyageurs une information de qualité, Olivier nous avait fait part de sa volonté de réaliser un tour de France des aires d'accueil, sur le modèle du « Guide Michelin ».

En sa mémoire, nous espérons qu'un jour un guide « Berthelin » des aires d'accueil pourra être diffusé auprès des voyageurs.

A sa famille et à ses amis, nous adressons nos plus sincères condoléances.

*<http://www.depechestsiganes.fr>

MANEO-INFOS

DECEMBRE 2014

NO 20

Notre Syndicat mixte vit une nouvelle étape de son histoire. Alors que la problématique de l'accueil des Gens du voyage sur le département nécessite la poursuite et le développement de nos activités (aires d'accueil et aires de grand passage à créer, terrains familiaux à promouvoir...) en lien avec les communes et intercommunalités, l'application administrative de la loi de janvier 2014 prive Maneo de l'adhésion de 15 communes de la Communauté Urbaine de Toulouse. Nous avons été mis devant le fait accompli sans concertation préalable et sans échange sur les répercussions politiques et

financières de cette nouvelle situation statutaire. La loi aurait dû envisager le cas particulier d'un syndicat mixte départemental ayant compétence pour l'accueil des gens du voyage et ses relations de coopération avec une communauté urbaine. La situation est donc grave pour l'avenir de Maneo, mais pas désespérée.

Nous proposons l'adhésion de la communauté urbaine de Toulouse-Métropole à notre syndicat mixte pour continuer les actions entreprises avec les 15 communes qui étaient adhérentes. Cela avait été possible dans le passé avec la communauté de ville du SICOVAL lorsque 9 communes adhérentes avaient été retirées

en application de la loi ; le SICOVAL avait alors adhéré à notre syndicat.

Rien ne s'oppose à cette adhésion. Comment envisager l'absence de représentation politique de Toulouse-Métropole au sein du bureau et du comité syndical de Maneo alors que les communes de Balma, Blagnac, Castelginest, Colomiers, Cugnaux, Fenouillet, Launaguet, Plaisance du Touch, Saint Alban, Saint Jean, Saint Orens, Toulouse, Tournefeuille, L'Union et Villeneuve Tolosane ont été les fondatrices du syndicat, le SIEANAT, en 1984 ?

Jean-Marc Huyghe

DANS CE NUMÉRO :

Impact de la réforme territoriale sur la compétence Gens du voyage P1

Un colloque pour demander l'abrogation de la loi de 1969 P2

Dernière mission à Sesquières P2

La vie des commissions P3

Brèves du syndicat P4

Olivier Berthelin P4

Impact de la réforme territoriale sur la compétence Gens du voyage

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, premier volet d'une réforme institutionnelle en trois actes, modifie les compétences obligatoires des Communautés urbaines en y introduisant une compétence en matière d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du voyage. La Communauté Urbaine-Toulouse Métropole est donc devenue compétente en matière d'accueil des Gens du voyage, à compter du 29 janvier 2014, en lieu et place des communes, et du syndicat.

Les conséquences pour le syndicat:

En date du 23 septembre 2014, M. le Préfet de Haute-Garonne a procédé par arrêté à une modification du périmètre du syndicat, actant le retrait des 15 communes membres de Toulouse-Métropole (Aucamville, Balma, Castelginest, Colomiers, Cugnaux, Fenouillet, Launaguet, Pibrac, Saint Alban, Saint Jean, Saint Orens, Toulouse, Tournefeuille, L'Union, Villeneuve-Tolosane).

Afin d'assurer une continuité dans la gestion des aires de Saint Jean, Aucamville et Saint Alban, le syndicat maintient ses agents sur le terrain dans l'attente du positionnement de Toulouse Métropole.

De plus, le conseil syndical se voit privé de 30 délégués titulaires. Parmi eux, quatre délégués ont été élus vice-présidents lors du Conseil syndical du 3 juillet 2014.

L'impact financier est lui aussi important puisque les cotisations des adhérents, ressource principale du budget du syndicat, baissent de plus de 150 000€.

Les pistes de solution

Les élus du syndicat se sont rapprochés de ceux de Toulouse-Métropole afin d'envisager les solutions possibles.

L'adhésion de la Communauté Urbaine permettrait au syndicat de continuer son activité de gestion voire d'être immédiatement mobilisable sur de nouvelles aires tout en proposant un service de qualité et économiquement efficace.

Le rôle de l'élu référent serait alors préservé.

Un colloque pour demander l'abrogation de la loi de 1969



Les associations de voyageurs « Différence » et « France Liberté Voyage » ont organisé, le 4 octobre dernier à Rennes, avec le soutien de la ville, un colloque visant à présenter la loi de 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe et ses conséquences discriminatoires pour les Gens du voyage, notamment la soumission à un statut spécial.

En octobre 2012 déjà, le Conseil Constitutionnel avait déclaré contraires à la Constitution les dispositions de la loi instaurant le carnet de circulation pour les personnes ne justifiant pas de ressources régulières ainsi que celles imposant aux personnes sans domicile ni résidence fixe, trois ans de rattachement ininterrompu dans la même commune pour être inscrites sur les listes électorales.

Si en 2013, le député Dominique Raimbourg a présenté une proposition de loi, visant à abroger la loi de 1969, l'Assemblée Nationale ne l'a toujours pas examinée.

Différence et France Liberté Voyage ont, devant ces difficultés, décidé de prendre les choses en main en réunissant pas moins de 150 personnes, en majorité des voyageurs mais aussi forains, circassiens, juristes, universitaires et élus.

Milo Delage, président de France liberté Voyage » s'est félicité de la réussite de l'opération au cours de laquelle ont été mises au point « des stratégies politiques et juridiques pour faire pression pour en finir avec cette loi (...) ».

Dernière mission de l'année à Sesquières

Du 15 au 26 octobre s'est déroulée la dernière mission évangéliste de l'été mais aussi la plus importante puisque pas moins de 500 caravanes avaient fait le déplacement jusqu'au terrain des grandes manifestations de Sesquières à Toulouse. Les services de la ville et du Grand Toulouse ont fait installer des sanitaires et organisé le ramassage des ordures ménagères.

Au cours de l'été, le syndicat a comptabilisé 29 stationnements sur le territoire haut-garonnais dont 24 avaient été préalablement annoncés par leurs organisateurs, 5 non annoncés, 4 annulations.

Durant cette période, le syndicat s'est mobilisé pour assurer la médiation sur l'ensemble du département.

La grande majorité des groupes de grands passages sont formés par l'association Action Grands Passages (AGP). Un grand passage est toutefois apparenté à la

Vie du voyage, trois autres n'avaient pas de support associatif identifiable.

Globalement, les missions se sont déroulées sans grande difficulté mais deux installations sur l'arrondissement de Toulouse (Ondes et Grenade) ont posé des problèmes d'ordre public. A Villeneuve de Rivière, deux groupes ont sans raison apparente refusé d'entrer sur l'aire de grand passage intercommunale.

Cette situation génère l'incompréhension des élus locaux et des populations riveraines. Afin qu'elle ne se reproduise pas à l'avenir, ces informations ont fait l'objet d'une transmission aux instances dirigeantes d'AGP.

Alors qu'il y a encore quelques années, aucune mission n'avait lieu après la Convention nationale de la fin du mois d'août, aujourd'hui, de plus en plus d'installations ont lieu tardivement.

D'une part, les aires de grand passage sont mobilisées pendant de plus longues périodes et les tensions liées

à ces stationnements sont de plus en plus fortes. La scolarisation des enfants est également impactée car le moment de rentrée scolaire est retardé.

Après avoir affirmé, en juin dernier qu'il ne voulait plus du projet de son prédécesseur à Montredon, Jean-Luc Moudenc, le président de Toulouse Métropole, s'est engagé à créer une aire de grand passage à Toulouse, la seconde devant voir le jour dans une des 36 autres communes. Jean-Luc Moudenc a ajouté une condition: que les deux projets avancent de façon concomitante. Ainsi, «tout le monde fait l'effort», juge-t-il.

Les élus ont voté la création d'un groupe de travail, présidé par Mme Traval-Michelet et M. Biasotto, qui doit formuler deux propositions de sites en décembre.

Les services de la communauté urbaine vont donc à présent identifier les terrains disponibles.

7 novembre 2014 : Commission Scolarisation des enfants du voyage



Au niveau collègue, les problèmes d'absentéisme récurrent et de déscolarisation sont beaucoup plus prononcés.

En France, c'est l'instruction qui est obligatoire et non pas la scolarisation, qui peut avoir lieu au sein de la famille.

Le Maire a pleine compétence en matière de scolarisation des enfants, il est **garant de l'obligation scolaire**.

La scolarisation des enfants du voyage doit s'opérer dans le cadre du droit commun afin d'éviter la concentration des difficultés.

Les documents d'inscription dans les écoles peuvent-être remplis avec l'aide du gestionnaire mais il est souhaitable que les parents fassent eux-mêmes les démarches en mairie.

Les leviers pour favoriser la scolarisation des enfants du voyage:

-Maîtriser quelques traits culturels :

Si les enfants du voyage entrent à l'école en groupe, il est essentiel de ne pas les concentrer et de les répartir entre différentes écoles.

Les voyageurs expriment des craintes voire développent des phobies scolaires vis-à-vis de l'école basées sur ce que relatent les médias. Ils peuvent également quitter précipitamment l'école pour des raisons familiales.

L'entrée à l'école d'enfants issus de familles saisonnières s'opère généralement au mois d'octobre.

-Favoriser la création de terrains d'accueil à destination des Gens du voyage : La question de la scolarisation des enfants du voyage est liée à un ensemble de conditions préalables dont font parties les conditions d'accueil et de stationnement. La localisation des terrains d'accueil, leur proximité des centres scolaires et l'accès aux transports en commun et ramassage scolaire facilitent incontestablement la scolarisation des enfants.

Sur les aires d'accueil, avoir une école de référence permet de faciliter la scolarisation des enfants nouvellement arrivés.

-Intégrer l'obligation d'instruction dans le règlement intérieur des terrains d'accueil et **vérifier l'effectivité** en demandant aux familles la fourniture d'un certificat de scolarité, même pour un enfant inscrit au Centre Nationale d'Enseignement à Distance (CNED).

- **Etre très réactif** dès que l'élève est informé de cas de déscolarisation ou d'absentéisme récurrent. Il lui faut transmettre rapidement l'information aux services de l'Education nationale.

-**Changer l'image de l'école**. L'élève doit jouer un rôle dans la mobilisation des parents vers l'école en expliquant les enjeux et le fonctionnement du système scolaire en France. Ses visites sur les aires sont essentielles dans ce cadre.

3 décembre 2014 : Commission Gestion des aires

Réunissant les élus référents et les gestionnaires d'aires d'accueil, cette commission a vocation à permettre l'harmonisation et l'échange de bonnes pratiques de gestion.

Globalement, les fermetures estivales pour travaux se sont bien passées même si, sur certaines aires, le départ des familles a posé problème.

Les projets de création d'équipements prennent forme à la Salvétat Saint Gilles, Léguevin, Fronton et Castelnau d'Es-

-tretfonds.

Il est demandé par des gestionnaires la création d'un outil d'échange d'information spécifiques à ces agents qui partagent souvent les mêmes préoccupations, voire les mêmes difficultés. Le syndicat va très prochainement se pencher sur un outil d'identification des places libres sur les aires d'accueil.

Une fiche de coordonnées des gestionnaires sera également diffusée pour faciliter les échanges.

Pour aller plus loin:

Textes de référence :

- Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- Circulaire n° 2012-142 du 2-10-2012 relative à la scolarisation et à la scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.
- Circulaire n° 2012-143 du 2-10-2012 définissant les missions et l'organisation des centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav).

Outils :

-Pôle ressources Enfants du voyage et de familles non sédentaires (Efv) - IA 31

Circonscription Education prioritaire et politique de la ville
Cité administrative - Bât F
Boulevard Armand Duportal-
BP 40303
31003 Toulouse cedex 06
Tel: 05 34 44 87 79
Tel: 06 08 00 23 64
Mail: voyage-hg5.tlse-nord@ac-toulouse.fr
Mail: ien31-educprioritaire@ac-toulouse.fr

- Centre de ressources académique Casnav

Rectorat de Toulouse
12 rue Mondran
31400 Toulouse cedex
Tel: 05.61.17.83.81
<http://www.ac-toulouse.fr/web/308-casnav.ph>
Mail: patricia.paradis@ac-toulouse.fr

Qu'est-ce qu'un système de paiement?



Il s'agit d'un outil informatisé de paiement individualisé des droits d'usage (eau, électricité, droit de place journalier) adossé à la consommation réelle.

Ce système vise à éviter tout impayé car les consommations sont réglées à l'avance et les fluides peuvent être coupés en l'absence de paiements.